



CHARTRE DU RANDONNEUR

Votre inscription dénote l'envie de participer à une activité physique simple, saine et conviviale qui requiert néanmoins une parfaite connaissance du rôle et des responsabilités de tous ses acteurs pour randonner en toute sécurité.

1/ LICENCE / ASSURANCE / CERTIFICAT MÉDICAL

- 1.1 Tous les participants doivent souscrire à la demande de licence-assurance de la F.F. Randonnée en complétant le bulletin d'adhésion de l'Association. Ce dernier est valable pour l'année en cours, la licence du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.
- 1.2 L'assurance est de type **IRA (Individuel avec Responsabilité civile et Accident corporel)**. Le détail des garanties est rappelé sur l'imprimé de la licence.
- 1.3 Un certificat médical **original** est obligatoire et reste valable 3 ans.

2/ FICHE D'INFORMATION DES MARCHES PROPOSÉES

Pour chaque randonnée, l'animateur crée une fiche qui indique les difficultés du parcours, le niveau requis des participants, les horaires et lieux de rendez-vous ainsi que d'autres spécificités. Elle est consultable sur le site (www.amicopter.com).

A noter que les animaux de compagnie, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés pendant les randonnées.

2.1 Les Parcours

Toutes nos randonnées s'effectuent sur des sentiers, balisés ou non. Deux critères de difficultés sont retenus :

Pénibilité (importance des dénivelés et longueur des parcours)

- P1 : Dénivelé cumulé inférieur à 300 m, 10 km maxi, chemin à faible pente.
- P2 : Dénivelé cumulé inférieur à 600 m, supérieur à 10 km, pente forte et rocailleuse.
- P3 : Dénivelé cumulé supérieur à 600 m, supérieur à 15 km, pente forte et rocailleuse.

Technicité (difficultés du relief rencontré pendant la progression et demandant attention).

- T1 : Chemin ou sentier sans difficulté.
- T2 : Sentier avec ressauts rocheux faciles, des éboulis et des corniches praticables sans équipement spécial.
- T3 : Sentier avec ressauts rocheux délicats pouvant être équipés de câbles, chaînes ou barres scellées demandant une grande attention.

2.2 Les Participants

- RD : Randonneur débutant, pouvant marcher 3 à 4 h à allure modérée sur des sentiers faciles avec un dénivelé cumulé n'excédant pas 300 m.
- RM : Randonneur moyen, pouvant marcher 4 à 6 h à allure normale sur des sentiers présentant quelques difficultés, avec des dénivelés pouvant atteindre 600 m.
- RC : Randonneur confirmé, pratiquant bien la randonnée, pouvant marcher 5 à 6 h à allure soutenue sur des sentiers difficiles, avec un dénivelé allant jusqu'à 900 m.

Exemple : Marche 5 h - dénivelé 500 m = difficulté: P2-T2-RM

2.3 Les départs et retours

Afin de ne pas pénaliser l'ensemble du groupe, il convient d'être au départ ¼ h avant l'heure de **départ effectif**. Les coordonnées géographiques et un descriptif du trajet permettent de trouver le lieu de rendez-vous. Prévenir l'animateur en cas de retard. Les heures de retour sont aléatoires et incitent à ne pas s'engager pour un rendez-vous proche.

2.4 Inscriptions

L'animateur peut requérir une inscription préalable en fonction d'exigences particulières de sa randonnée.

2.5 Aléas climatiques ou autres

En cas de météo défavorable (vent violent, pluie, risque d'orage) ou pour d'autres raisons (risque d'incendie, indisponibilité de l'animateur, chasse etc....) des annulations de dernières heures peuvent être décidées ! Consultez votre messagerie la veille avant 20h.

3/ L'ÉQUIPEMENT

Les randonnées s'effectuent obligatoirement avec un matériel adéquat, qu'il s'agisse d'habillement, de protection, de nourriture et de documents et ce, selon les saisons, la météo et ses propres besoins (chaussures de randonnées, bâtons, veste de pluie, couvre-chef, lunettes, couverture de survie, aliments, eau, coordonnées de la personne à contacter en cas de problème).

4/ L'ANIMATEUR

- Il doit gérer son groupe dans l'intérêt de tous en leur apportant des découvertes plaisantes (paysages, lieux-dits, nature, partage, convivialité) ce, dans un contexte bien encadré, tout en étant dans le bénévolat.
- Il établit le tracé, procède à la reconnaissance sur le terrain, crée et diffuse les fiches technique et d'information correspondantes.
- Il évoque au départ de la randonnée les règles qu'il convient de respecter.
- Il désigne un serre-file, chargé de fermer la marche, qui l'avertira de tout retard dans la progression du groupe compté régulièrement.
- Il peut être amené à refuser la participation d'un randonneur mal équipé ou à modifier le tracé d'une randonnée en cas de force majeure dont il sera seul juge.
- Il est équipé du matériel utile : trousse de 1^{er} secours, carte, téléphone, voire GPS.

5/LE RANDONNEUR

- Il s'assure après lecture de la fiche d'information que son niveau personnel lui permet de réaliser la totalité de la marche.
- Il consulte sa messagerie, la veille de sa randonnée, pour savoir si elle est maintenue.
- Il respecte les consignes de l'animateur qu'elles soient **générales** ou **circonstancielles**.
- Il signale tout problème (malaises, blessures...) à l'Animateur ou au Serre-File.
- Il s'engage à ne pas quitter le groupe tant que la randonnée n'est pas terminée.

L'agrément d'une randonnée dépend de la bonne volonté de l'ensemble de ses acteurs et cette charte ne vise qu'à l'harmonie communautaire de ces derniers.

Randonner avec Amicopter implique l'adhésion sans restriction à cette charte.